

## Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 27 novembre 2017

Séance ouverte à 19h15 sous la présidence du Bourgmestre, M. Emir Kir.

### Présents:

Emir Kir, Bourgmestre-Président ;  
Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Échevins ;  
Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, Conseillers communaux ;  
Patrick Neve, Secrétaire communal.

### Excusés :

Touria Laaraj, Döne Dagyarar, Pauline Warnotte, Conseillers communaux.

Par tirage au sort, en cas de vote, Mme Ilunga sera la première à voter.

**M. le Président:** Vous avez reçu un courrier avec l'agenda des réunions à venir. Trois commissions sont prévues et la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 18 décembre.

**M. Mouhssin:** Je trouve qu'il y a trop de réunions en cette fin d'année, je ne pourrai pas être présent à toutes.

**M. le Président:** Voici une proposition. Tenons les commissions réunies sur l'enseignement le 6 décembre à 18h30 et celles sur le budget le 13 décembre. Nous annulons les commissions du 15 décembre sur le logement.

Mme Vandenabeele, M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin et M. Balsat ont des questions d'actualité.

## **1 Communication**

*Prise de connaissance*

## **2 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2017**

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe*

*Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

*Zoé Genot et Mustafa-Alperen Ozdemir entrent en séance.*

### **3 Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques; renouvellement pour l'exercice 2018.**

**M. le Président:** Nous n'avons pas touché à cette taxe depuis le début de la législature, nous proposons donc de la renouveler.

**M. Mouhssin:** J'aimerais qu'il soit permis de filmer la séance du Conseil communal. J'ai écrit au Ministre Président qui m'a répondu que, soit le fait de filmer troublait l'ordre public, mais je ne pense pas que ça soit mon cas, soit que le règlement l'interdisait. Or nous n'avons pas d'article qui indique qu'on ne peut pas filmer.

*M. Mouhssin commence à filmer la séance avec son smartphone.*

**M. le Président:** Je vous demande de cesser cela tout de suite. Je suspends la séance.

*La séance est suspendue sur ordre de M. Le Bourgmestre.*

*Reprise de la séance après une quarantaine de minutes de suspension.*

**M. le Bourgmestre:** Nous reprenons la séance en rappelant la mesure d'ordre de tout à l'heure. Je rappelle que c'est le Président qui donne la parole aux membres du Conseil. J'ai été interrompu tout à l'heure. Je voudrais appeler chacun à respecter le règlement d'ordre intérieur et le bon déroulement du Conseil communal. Je pense qu'il y va de l'image de la Commune et de ses élus qui sont les représentants de la population. Nous n'avons à aucun moment reçu de demande de la Région dans un sens ou un autre. Les demandes de certains membres du Conseil de filmer les séances du Conseil ont fait l'objet de débats et de discussions. La majorité n'a pas souhaité aller dans cette direction. C'est le cas de tous les autres Conseils communaux en Région Bruxelloise, où cela n'est pas d'actualité. Je voudrais rappeler que, dans l'article 26, c'est bien le Président qui donne la parole aux membres du Conseil. C'est bien lui qui a été interrompu par un membre du Conseil communal qui a pris la parole et qui a souhaité conserver la parole. C'est pour cette raison là que j'ai souhaité suspendre le Conseil communal tout à l'heure. J'invite vraiment tous les membres du Conseil et les membres de l'assistance à ne pas filmer. Le Règlement d'ordre intérieur ne le prévoit pas. A aucun moment nous n'avons fait un vote dans ce sens-là. Je demande à chacun de respecter les règles qui sont d'usage dans ce Conseil. Je vois que cela n'est pas respecté.

**M. Mouhssin:** Je suis heureux que vous demandiez aux membres du Conseil de respecter le droit de parole de chacun. J'ai souvent été interrompu. Concernant la décision du Ministre-Président, oui, M. Le Bourgmestre, vous avez reçu un courrier suite à une plainte que nous avons déposé. Dans ce courrier, je cite: "La Nouvelle Loi Communale ne prévoit pas d'interdiction de principe de l'enregistrement par un membre du Conseil communal et d'un membre du public de la séance publique, à condition que celui-ci ne gêne ni le déroulement de la réunion, ni l'ordre. Le Président

est chargé de maintenir l'ordre. A cet effet...”, et là il renvoie à la fonction du Président. De manière très claire, la question n'est pas de savoir si vous pouvez interdire ou ne pas interdire, la loi le dit. Une majorité qui voudrait limiter le droit des citoyens dans une société démocratique ne peut pas le faire sauf s'il y a de bonnes justifications. Aujourd'hui, il n'y en a pas. L'ordre public n'est pas troublé et ce Conseil est extrêmement calme. Vous avez reçu ce courrier le 15 septembre 2016, envoyé par le Service Public Régional de Bruxelles. L'objet était “Plainte liée pour non-respect délibéré du cadre légal lié à la tenue du Conseil communal et aux droits des conseillers communaux”. Je m'étonne que vous affirmiez ne pas avoir reçu ce courrier mais je peux vous le communiquer.

**M. Balsat:** Le Ministre-Président de la Région Bruxelloise, qui est également bourgmestre empêché de la Commune d'Evere, a récemment donné l'autorisation de filmer au groupe Ecolo. Le bourgmestre de Charleroi, également membre du PS, a récemment déclaré que nous étions tous des personnages publics et qu'à ce titre, de facto, nous donnions de façon implicite l'autorisation que notre droit à l'image soit effectivement utilisé, pour autant que ce droit à l'image ne soit pas déformé lors de sa retransmission sur les différents réseaux. Quand vous dites que le règlement ne le prévoit pas, vous avez raison. C'est donc notre règlement d'ordre intérieur qui sème le désordre public. Je demande, M. l'agent, que ce règlement soit évacué immédiatement. Ou alors, que nous modifions ce règlement et que l'on y ajoute qu'il est formellement interdit de filmer et d'enregistrer le Conseil communal.

**M. Clerckx:** J'abonde dans le sens de mes collègues. Le Règlement d'ordre intérieur ne prévoit pas l'interdiction de filmer. Ce qui n'est pas interdit est permis. La seule raison pour laquelle vous pouvez interdire quelque chose qui n'est pas interdit, c'est si la personne trouble l'ordre public. M. Mouhssin ne trouble pas l'ordre public. Je ne vois pas de quoi vous avez peur. Qu'on vous attaque, c'est le rôle de l'opposition.

**M. le Président:** Je propose d'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal, d'organiser une commission et de voir dans quelle mesure nous pouvons réglementer, comme ça se fait dans d'autres villes. Dans d'autres villes, les Conseils se sont équipés de matériel qui permet d'avoir une approche qui respecte chacun. Comme le disait l'un des intervenants tout à l'heure, l'image ne doit pas être déformée. Si ça se fait, ça doit se faire dans le respect de chaque conseiller. Si vous êtes d'accord, je propose de le mettre à l'agenda de commissions réunies et que l'on puisse demander au Secrétaire communal de réfléchir à un équipement qui permettrait de filmer tout un chacun dans le respect. Je rappelle que c'est le Président qui donne la parole et qui la reprend. Je demande à tout un chacun de respecter le règlement d'ordre intérieur. Je pense véritablement que c'est le respect des règles qui s'applique à tous qui nous évite l'arbitraire et qui nous permet de travailler dans un esprit apaisé.

**M. Mouhssin:** Si aujourd'hui cet incident permet de ramener un climat de sérénité, j'en suis heureux. Sur la proposition d'avoir une réunion le mois prochain pour proposer des solutions, oui, mais je veux un agenda. Je veux que l'on vienne avec des propositions techniques claires lors de la prochaine réunion puisqu'elles existent dans d'autres villes, telles que la manière dont le citoyen aura accès à ces images, est-ce que ça sera filmé en direct... Je vous demande d'envoyer à notre chef de groupe un agenda.

**M. le Président:** En préambule du Conseil, on a un agenda des commissions réunies. Si vous êtes d'accord, je propose de postposer la réunion sur le rapport d'activité sur l'enseignement francophone et néerlandophone après le nouvel an et de tenir la réunion le 6 décembre sur la possibilité de filmer au Conseil communal.

**M. Medhoune:** M. Le Président fait une proposition d'ouverture, mais il faut des garanties pour que cette réunion soit documentée. Il faut trouver d'ici le 6 une information des modalités concrètes, pratiques, là où ça existe. Dans l'un ou l'autre parlement, le cadrage de l'usage biaisé des images a fait l'objet de nombreuses réflexions. De bonnes pratiques existent mais ça peut prendre du temps de se documenter par rapport à cela, sinon on risque d'avoir des discussions très impressionnistes. Je suis d'accord avec un calendrier court mais sans précipitation.

**M. Mouhssin:** Il ne doit pas y avoir de confusion. La prise de l'image est une chose, l'utilisation qui en est faite en est une autre. Il peut y avoir de la satire, certes. Lorsqu'il y a des abus, la justice peut intervenir.

**M. le Président:** Donc, la commission sur le rapport de l'enseignement francophone et néerlandophone est annulée. En lieu et place, nous organisons une commission sur la manière dont on peut filmer au Conseil communal. Le 13 décembre nous avons la commission réunie sur le budget, qui remplace la commission réunie sur le logement. Le prochain Conseil communal aura lieu le 18 décembre.

**Mme Genot:** Nous accueillons avec plaisir cette proposition de travailler à comment rendre le plus accessible possible nos Conseils communaux via la voie des médias. Je me permets de vous rappeler la demande que je vous ai envoyée le 24 novembre avec une proposition de motion visant à rendre accessible l'ensemble des documents des Conseils communaux, pour que l'ensemble des citoyens puissent y accéder. Pourrait-on inscrire ce point à une prochaine commission ?

**M. le Président:** Nous avons bien reçu votre mail. Nous viendrons avec nos chefs de groupes lorsqu'on aura un projet. On organisera à ce moment-là une commission réunie sur le sujet.

Revenons au point à l'ordre du jour.

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

#### **4 Centimes additionnels communaux au précompte immobilier; renouvellement pour l'exercice 2018.**

**M. le Président:** La majorité a décidé de ne pas augmenter les taxes au précompte immobilier.

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé*

*Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

**5 Centimes additionnels à la taxe sur les établissements d'hébergements touristique; renouvellement pour l'exercice 2018.**

**M. le Président:** La taxe est aujourd'hui prélevée par la Région. Nous bénéficions d'un subside de celle-ci.

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

**6 Politique de la Ville – Convention 2018 – période 1er janvier – 31 décembre – de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode – Approbation**

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

*Cevdet Yildiz et Derya Bulduk quittent la séance.*

**7 Complexe sportif Nelson Mandela : travaux de rénovation et de mise en conformité ; Approbation augmentation de l'estimation.**

**M. le Président:** Nous avons eu un débat lors du dernier Conseil communal. La majorité vient avec les travaux de rénovation et de mise en conformité. Nous avons eu un grand débat sur les estimations qui augmentent. Encore une fois, vous voyez qu'il y a eu une augmentation. Malheureusement, entre une estimation de dépense et la situation réelle, il y a toujours des surprises.

**M. Clerckx:** Depuis 17 ans que je siége dans ce Conseil, ces dépassements n'ont jamais été aussi systématiques. Les travaux sont mal faits, et la sous-estimation des travaux est importante. Il faut prendre des mesures pour limiter cette situation. Conseil après Conseil, rien ne change. A vous de prendre des mesures. Le MR s'abstiendra sur ce point.

**M. Mouhssin:** Vous avez dit, comme pour la Maison des Cultures, que ce sont des choses qui arrivent. On était passé de 4 à 11 millions. Concernant la salle Mandela, la sécurité aux abords de cette salle n'est pas assurée. Des barrières Nadar ont été placées sur la pente qui monte pour passer du parc à la rue Verte. Elles ont été placées au milieu, c'est extrêmement dangereux. C'est glissant, plein d'enfants y vont. Aucune mesure n'a été prise jusqu'à ce jour. Je tiens à saluer les travaux de remplacement de la porte du kot des gardiens. Cette salle nous a coûté énormément. Aujourd'hui on rajoute un million. La majorité avait décidé que cette salle ne serait pas conforme pour des matches de haut niveau parce que la salle attirerait de la foule. La salle est fermée le dimanche. Si on investit autant d'argent dans une salle et qu'on décide de ne pas ouvrir cette salle le dimanche, je m'abstiendrai.

**M. le Président:** La demande des habitants était d'éviter d'avoir une salle réglementaire pour donner la priorité aux habitants du quartier. C'est pour cette raison-là que la majorité communale a suivi ce souhait. A aucun moment je n'ai dit que le dimanche devait rester fermé. Je suis le premier, avec l'Echevin des sports et l'ensemble de la majorité, à faire du sport une priorité absolue dans cette commune. Rappelez-vous de tous les investissements que nous faisons dans la commune. Il y a des engins sportifs dans tous les écrans verts. Les chèques-sport sont dans la bouche de tout le monde. Cette infrastructure est indispensable. Il y a eu des erreurs d'appréciation lors de la conception du projet, on les corrige. Il y a eu des réponses, il y a eu une augmentation de prix pour la rénovation, c'est l'estimation au plus près de la réalité des travaux qu'il faut faire.

**M. Jassin:** Il faut se réjouir de la rénovation de cette salle. Effectivement, l'offre reçue était 20% plus chère, on en prend acte, mais on n'allait pas relancer pour la troisième fois un nouveau marché. Ça voudrait dire qu'on devrait faire un nouveau cahier de charges pour qu'il corresponde au nouveau marché public, ça veut dire qu'il y aura à nouveau un report d'un an et qu'on ne pourra pas commencer les travaux avant 2019. Les gens du quartier et les usagers ne peuvent plus attendre. Ces travaux, pour les raisons que vous avez citées, doivent être faits. Je ne peux que me réjouir du commencement des travaux.

*L'opposition demande l'abstention.*

**M. Mouhssin:** Si nous nous abstenons, c'est parce que nous estimons que cette rénovation est nécessaire et importante. Mais, nous constatons que depuis longtemps, il y a un décalage entre les estimations et les augmentations sans cesse importante. J'étais aux réunions du contrat de quartier, mais je ne me souviens pas que les habitants ne voulaient pas de salle réglementaire. Je vais vous demander par courrier une copie du PV de la réunion de contrat de quartier où les habitants se sont levés contre l'idée d'une salle réglementaire.

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.*

*Abstentions :*

*Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele.*

*Cevdet Yildiz et Derya Bulduk entrent en séance.*

## **8 Conclusion de la convention de mise à disposition d'un service de comptabilité énergétique avec Sibelga**

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

## **9 Conclusion du contrat-cadre de mise à disposition de panneaux photovoltaïques avec l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), en présence de Sibelga**

**Mevr. Vandenabeele:** Je n'ai pas trouvé où seront installés les panneaux.

**M. Jassin:** La Région mise sur le photovoltaïque pour atteindre ses objectifs à l'horizon 2025 via son plan "Air Climat Energie". C'est dans ce contexte que les programmes "SolarClick" et "NRClick" ont été mis sur pied afin de soutenir techniquement et financièrement les pouvoirs publics communaux et régionaux à les aider à diminuer leur consommation d'énergie mais également à produire eux-mêmes l'énergie dont ils ont besoin. La convention vise à régler entre Sibelga et chaque pouvoir public bénéficiaire les droits et les obligations relatives à la mise à disposition par Sibelga d'un service de comptabilité énergétique. Il n'y a pas encore de proposition concrète de Saint-Josse par rapport à des bâtiments parce qu'elle est toujours à l'étude. On va en proposer trois rapidement à la Région. Pour l'autre, "NRClick", il s'agit d'un programme qui doit jauger les consommations énergétiques et veiller à ce qu'au jour le jour on puisse savoir où on en est dans nos consommations énergétiques. C'est un programme qui doit être mis en place par Sibelga dans l'ensemble des entités municipales en Région Bruxelles-Capitale. Effectivement, à l'heure actuelle, aucun document ne se trouve dans la convention.

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

*Julie De Pauw quitte la séance.*

## **10 Immeuble sis rue Linné, 73; fixation des loyers pour les deux logements gérés par l'Agence immobilière sociale pendant la période de préavis.**

**Mme Genot:** L'agence immobilière sociale ne devra plus payer ou ce sont les locataires?

**M. Balsat:** Je vois, dans les considérants, que sous couvert d'un préavis légal de six mois, le bâtiment doit, dans un futur proche, subir de lourdes rénovations. Un autre considérant: "Considérant que l'AIS a directement marqué son accord sur notre proposition de mettre fin aux baux car les locataires sont désireux d'être transférés et que le délai de six mois leur a paru raisonnable". Lorsque j'ai consulté le dossier, je n'ai pas vu de contrat de bail. Le préavis que vous avez donné n'était pas dans le dossier. M. l'Echevin du Logement, il y a une procédure à respecter. Si vous me dites en réponse que le délai de 6 mois a paru raisonnable aux locataires, ça voudrait dire que vous avez un contrat de résiliation de bail à l'amiable? En substance, pour bien connaître le bâtiment, je sais que la Commune fait la chasse aux bâtiments insalubres dans le quartier. Je reconnais que le bâtiment est dans un état lamentable. C'est limite inhabitable. Pour des raisons de salubrité et sécurité publique, je vous demanderai, le cas échéant, de faire fermer le bâtiment et de reloger en urgence les habitants.

**M. Roekens:** En effet, le bâtiment est en très mauvais état. Y aura-t-il une aide au relogement par l'AIS pour les deux occupants des deux logements? Le Collège a-t-il déjà avancé sur un projet de rénovation ou reconstruction? Si c'est le cas, y aura-t-il un financement externe pour réaliser ce projet?

**M. Clerckx:** L'AIS loue des logements insalubres? Est-ce pour cette raison que les locataires n'ont payé que 6€?

**M. Boïketé:** Effectivement ce sont des logements gérés par l'AIS. Ce sont des locataires de l'AIS. La commune rachète le bien au propriétaire, mais la relation entre l'AIS et les occupants reste la même puisque l'AIS reste le bailleur. Je suis étonné, M. Balsat, de vos affirmations sur le caractère insalubre de ces logements. On va vérifier. Par rapport au relogement de ces personnes, dès lors que la Commune fait l'acquisition d'un bien, l'AIS va reloger ses locataires et a estimé que, comme il s'agissait de petites unités familiales, le délai de 6 mois semblait suffisant.

**M. le Président:** Pour compléter les réponses du Collège, nous menons dans le quartier une politique d'acquisition de bien dans le cadre du contrat régional de rénovation urbaine. Nous avons négocié avec la Région l'obtention de moyens pour l'acquisition de biens. Les opérations que nous menons dans le quartier avec la police ont porté leurs fruits. Nous avons procédé à la fermeture de plusieurs locaux où des faits ont été qualifiés par la Justice de traite des êtres humains. Certains propriétaires pourraient être poursuivis pour proxénétisme immobilier. Enormément de propriétaires s'interrogent. Plusieurs propriétaires ont décidé de changer l'affectation des carrées en logement ou en commerce. D'autres ont décidé de vendre leur bien à des tiers. D'autres encore ont souhaité vendre leur bien à la Commune. Cette acquisition s'intègre dans ce programme. L'idée est à chaque fois de faire une étude pour savoir dans quel intérêt il est mieux de rénover ou démolir et reconstruire. Ce travail se fait par nos techniciens. L'idée est de ne pas faire de distinction entre les différents quartiers de la Commune. Il ne doit plus y avoir de différence entre le quartier situé entre la rue Verte et la rue de Brabant et les autres quartiers de la Commune. Ces investissements massifs, nous les faisons dans le quartier avec l'antenne de Police, l'antenne du CPAS, des logements



sociaux, la création d'une crèche, le réaménagement Saint-Lazare... Il y a vraiment de la part de la Commune une attention. Ce sont des moyens régionaux qui vont permettre de mener à bien ces projets.

**M. Balsat:** Où sont les contrats de bail qui ne sont pas dans le dossier, pour savoir sous quels termes ils sont régis?

**M. Boïketé:** Ce sont des baux de type "3-6-9".

**M. Balsat:** Ce sont des préavis illégaux. Je n'ai pas vu ce préavis, je ne sais pas comment vous l'avez motivé. Dans les dossiers de ce type, il manque des documents. Comment voulez-vous qu'on se fasse une idée correcte. Donnez-nous tous les éléments objectifs pour éviter les discussions stériles.

**M. Roekens:** Au sujet du contrat de rénovation urbaine, il n'y a pas d'argent prévu pour rénover les immeubles que la Commune va acquérir. Y aura-t-il d'autres sources de financement? La commune va supporter la reconstruction des bâtiments démolis avec des moyens propres?

**M. Clerckx:** Pourquoi, si les logements ne sont pas insalubres, fixer les loyers à 1€ par mois?

**M. Boïketé:** Ce qui est demandé au Conseil communal est de fixer le loyer. Tout le reste, ce sont des informations qui vous sont transmises. M. Balsat, vous évoquez deux choses: les contrats de bail et l'absence de préavis dans le dossier. Le contrat de bail est une relation entre deux personnes: ça ne regarde que l' AIS et le locataire. Ici, on n'est pas au CA de l' AIS. Autant quand on parle de locataires communaux on traite ces dossiers à huis-clos parce que ce sont des locataires communaux et des bailleurs communaux. Ici, la relation qui existe entre les locataires et l' AIS ne regarde que l' AIS. Ces informations ne peuvent pas être établies ici dans des documents. Si vous souhaitez consulter ces baux, vous pouvez les consulter en passant par l' AIS, mais ce n'est pas au Conseil communal de diffuser ces documents.

Pour répondre à Mme Genot sur le fonctionnement des AIS, il y a un propriétaire qui a un bien et qui décide de mettre en gestion ce bien auprès d'une AIS. Celle-ci perçoit des loyers et les reverse aux propriétaires, en dessous du prix du marché. Ici, l' AIS va continuer à percevoir les loyers de ces deux logements. Au lieu de reverser un montant défini par un arrêté royal à la Commune, l' AIS va reverser 1€ à la Commune par bien et par loyer. C'est la contrepartie de la décision de la Commune de dire "on arrête". C'est pour indemniser l' AIS qui va entrer dans un processus de dérogation. Elle va les transférer et elle subit un préjudice. La contrepartie du préjudice est de mettre un loyer à 1€. Quant au caractère insalubre, un logement a été rénové en 2010 et l'autre en 2012. L'immeuble est en bon état. La partie "carrée" du rez-de-chaussée, nous n'en sommes pas responsables.

**M. le Président:** Concernant les moyens affectés, nous continuons de bénéficier des moyens de la Région.

**M. Balsat:** Sur le point "lourdes rénovations", celles-ci consisteraient à rénover une carrée. Si les appartements du 2ème sont en parfait état, ils sont, selon vos dires, toujours habitables. Ensuite, vous dites que c'est à titre d'information que ces éléments nous sont donnés. Vous argumentez de tous ces éléments pour décider aujourd'hui de mettre un loyer d'1€ symbolique. Je n'ai toujours pas compris si le locataire va continuer à payer à l' AIS le plein loyer, l' AIS ne reverse à la commune qu'1€? Je vous invite à aller sur place, je pense que nous n'avons pas vu la même chose. Je demande à ce que ça soit acté dans le PV: 73 rue Linné, rien à signaler pour l'appartement du 1er et du 2ème, dixit l'Echevin du Logement.

*Le groupe MR et M. Balsat demandent l'abstention.*

**M. Clerckx:** Le dossier reste nébuleux puisque si les appartements sont en bon état, on ne comprend pas pourquoi vous devez rénover lourdement l'immeuble et le vider si les logements ne sont pas insalubres.

**M. Balsat:** Je justifie mon abstention pour les mêmes raisons que le MR, et toutes les questions que je viens de poser. J'avais oublié de signaler une raison complémentaire. Un considérant dit ceci: "Considérant que l'AIS a rencontré des problèmes dans le passé et qu'elle mérite d'être soutenue dans son redressement."

**M. le Président:** Vous devez justifier votre abstention, pas poser une nouvelle question, le point a été voté.

*Approuvé*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

*Abstentions :*

*Geoffroy Clerckx, Derya Bulduk, Thierry Balsat.*

## **11 Prise de connaissance des décisions du Collège prises en application de l'article 234, alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale.**

**M. Roekens:** J'ai vu qu'on devait acheter deux machines. A quoi vont-elles servir? Il y a l'atelier bois et il y a encore moins d'explication sur le but exact de l'achat de machines. Je rappelle aussi la promesse qui a été faite au Conseil précédent d'organiser une visite de l'atelier pour qu'on se rende compte de ce qu'il en est.

**M. le Président:** Je vous propose de vous envoyer une documentation précise sur l'utilisation de ces machines. Une visite de l'atelier est prévue le 16 décembre. D'après mon souvenir, c'est à 9h. Un bus communal sera mis à disposition des Conseillers communaux.

*Prise de connaissance.*

*Abdullah Mohammad et Serob Muradyan quittent la séance.*

## **12 Subside à l'asbl Notre Quartier pour ses frais de fonctionnement; octroi**

**M. Roekens:** J'ai pu découvrir cette asbl grâce à ce dossier, dont les activités se concentrent majoritairement sur les femmes dans le quartier nord. Néanmoins, si je comprends bien, l'asbl a des

difficultés financières car elle finance la location d'un rez-de-chaussée pour permettre à ses usagers d'y faire des activités. 800€/mois pour ce local, c'est une grosse somme. Elle demande donc de l'aide à la Commune. Ne serait-ce pas plus intéressant que la Commune, au lieu de donner de l'argent à cette asbl, de proposer des locaux pour que ses activités puissent avoir lieu? Il y a une salle communale rue de la Poste, pour les activités du week-end, on pourrait proposer un local de l'école Tournesol... ça me semble moins couteux pour le contribuable.

**M. Clerckx:** A la tête de cette asbl, il y a une employée communale. Nous ne trouvons pas ça une manière de fonctionner éthiquement acceptable.

**M. le Président:** Il y a une interpellation sur le sujet.

**M. Balsat:** Depuis près d'un mois, j'ai demandé à Monsieur le Secrétaire communal de mettre à ma disposition pour consultation tous les dossiers et pièces justificatives concernant les différentes associations bénéficiant ou qui bénéficieront de subsides, avantages financiers ou locaux communaux. A la date d'envoi de cette interpellation, je n'ai toujours pas eu accès à toutes ces pièces. Si j'ai fait cette demande, c'est précisément comme déjà évoqué par mes collègues de l'opposition et moi-même, ma suspicion de conflits d'intérêts dans le chef de certains responsables associatifs (dont je tairai le nom bien évidemment) qui sont également des responsables dans les services communaux et également pour certains, mandataires politiques...

Trois associations sont notamment concernées et pour lesquelles assez paradoxalement des gros subsides viennent ou vont prochainement être attribués...En ce qui concerne l'ASBL « Notre Quartier », sans mettre en cause l'objet social de cette ASBL, ce qui me pose problème, c'est que cette ASBL créée en 2012 a à sa tête une présidente qui n'est autre que la responsable du service Prévention. En lisant le dossier qui nous a été aujourd'hui remis par le Secrétaire communal, il était incomplet. J'ai retrouvé un échange de courrier entre vous-même, daté du 18 septembre 2017, et le Comité des Femmes de Saint-Josse. Celui-ci appuie l'argumentaire de cette responsable associative et haute responsable du service Prévention. Ce qui m'ennuie, c'est le timing. On a aujourd'hui une demande de subside à hauteur de 8000€. C'est une somme dont bon nombre d'associations implantées sur notre commune ne bénéficient pas. J'ai l'impression qu'il a fallu débloquer de l'argent le plus rapidement possible. Je me demande si la proximité des élections n'y est pas pour quelque chose. Aujourd'hui, être responsable du service Prévention, être proche du Bourgmestre et président d'une ASBL, n'est-ce pas en soi un conflit d'intérêt ? J'ai la réponse de la Commune.

« Madame la Présidente, réponse du Bourgmestre

Faisant suite au courrier du 15 mars 2017 adressé par le Comité des Femmes de Saint-Josse, en accord avec l'ASBL Notre Quartier, relatif à une demande de soutien financier d'un montant de 8000€, nous vous informons que l'administration communale de Saint-Josse a prévu un montant de 8000€ à titre de subside pour l'asbl précitée dans son budget 2017. Etant actuellement dans l'attente de l'approbation de la tutelle régionale par rapport à des questions budgétaires, les démarches relatives à l'octroi de ladite somme pourront être effectuées ultérieurement sous réserve de l'accord des autorités régionales et du Conseil communal. ».

M. le Président, j'ai regardé les comptes et les dépenses de cette ASBL. Je comprends qu'ils craignent un peu pour leur avenir. Mais le document que je viens de vous lire n'était pas dans le dossier. Mais heureusement, M. le Secrétaire Communal me l'a fait parvenir. C'était par rapport au point mis à l'ordre du jour sur l'ASBL Notre Quartier.

J'ai demandé à avoir la raison sociale et les subsides octroyés à 3 asbl. Il y en a une autre dont la présidente est une proche. Je trouve malsain qu'aujourd'hui, je sois obligé d'interpeller sur ces asbl qui, pour moi, dans le chef de leurs présidents ou présidentes sont aujourd'hui sous le coup d'un conflit d'intérêt caractérisé que vous ignorez sciemment. J'ai le sentiment que ces asbl ne sont

uniquement, hormis leurs raisons sociales qui sont probablement respectées, vouées à être des antennes de campagne. Pire, j'ai une autre asbl dont je tairai le nom. Récemment, en 2017, le Conseil d'administration a été changé et une de vos cousines a été nommée administratrice. Ça commence à ressembler à un programme de campagne électorale. Ça me rappelle nos interventions successives, il y a quelques mois, concernant le rez-de-chaussée commercial attribué à une amie socialiste. Pour l'opinion publique, aujourd'hui, il est très clair que vous faites du clientélisme. La politique du "copain d'abord" est primordiale pour obtenir des avantages. C'est un mauvais signal que vous nous envoyez. Je vais porter plainte aujourd'hui. Vous attribuez des montants à des associations qui n'ont pas fait leurs preuves. C'est de la discrimination envers de nombreuses autres associations de la Commune.

**M. Clerckx:** Si pendant la campagne électorale je vois une seule affiche dans ce local ou sa vitrine, je porte plainte pour détournement de bien public à des fins partisans. D'aucuns ont des ennuis pour moins que ça. Si vous donnez un subside à une employée communale à la tête d'une ASBL, ne l'utilisez pas pendant la campagne.

**M. Mouhssin:** J'ai le souvenir qu'en début de législature, il y avait une politique sur la question des loyers envers les associations qui avait été mise en place. On avait recadré, augmenté certains loyers, exigé des loyers de certaines d'associations. Afin qu'on soit certain que la décision qu'on va prendre s'inscrit dans le cadre général qui avait été fixé, peut-on me dire s'il y a eu des augmentations de loyer de certaines associations en début de législature et la décision de fixer des loyers pour des associations qui n'avaient pas de loyer à payer dans des locaux communaux?

**M. le Président:** Tout d'abord, le conflit d'intérêt n'est pas illégal en soi. Il serait intéressant de repartir de la définition du conflit d'intérêt.

Suivant la définition qu'en fait l'OCDE, il s'agit de : "Un conflit d'intérêt implique un conflit entre la mission publique et privée d'un agent public, dans lequel l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et responsabilités".

Ce qui, nous le voyons, nécessite d'une part des intérêt privés concurrents aux missions de service publics ainsi que la possibilité d'influer l'action publique à des fins privées.

Ceci amène à deux réflexions : soit la personne a un pouvoir décisionnel (membre du Conseil ou du Collège) auquel cas, il est possible d'avoir un conflit d'intérêt (sous réserve de ce que les subsides ne soient attribués à des ASBL parapubliques, auquel cas, il ne s'agit nullement d'intérêts privés) soit elle n'en a pas, auquel cas, le conflit d'intérêt n'est tout simplement pas possible. Pour raisonner par analogie, il est tout-à-fait possible pour un fonctionnaire communal de soumissionner, dans le cadre de son activité accessoire, pour un marché public de livraison de serviettes de toilette, sans qu'il n'y ait ni conflit d'intérêt ni apparence de conflit. A tout le moins, il doit demander autorisation au Collège de le faire.

Sur le projet, il avait été constaté que la rue Verte était de plus en plus amenée à être fréquentée par des hommes. Des habitants du quartier ont travaillé avec des fonctionnaires et ont créé une association. Ils n'ont pas demandé un euro à la Commune. Une structure a été créée dans le but d'avoir un local en lieu et place d'un café dans le but de permettre l'accueil de petits bouts et leurs mamans. Qu'y font-ils? Des ateliers créatifs. Par le jeu, des mamans s'amuse, apprennent, et font des rencontres. Ce sont des mamans quel que soit leur statut et origine qui fréquentent cette association. L'autre aspect très positif est la présence de femmes et de familles dans cette rue. Quand il y a un projet comme celui-là et qu'on ne le connaît pas, je comprends qu'on puisse penser qu'il y a des fonctionnaires qui courent derrière l'argent et qui ont d'autres desseins. S'il y avait cent fonctionnaires qui s'investissent en dehors de leurs heures, bénévolement, se battent pour les habitants du quartier, nous serions très heureux de les soutenir. Ne voyez-vous pas la mobilisation qu'il y a eu derrière ce projet, avec notamment le Comité des Femmes? Un Comité qui se bat pour une plus grande présence notamment de femmes dans l'espace public. Elles se sont toutes

mobilisées. Nous avons mis une règle en place: tout le monde doit contribuer lorsqu'on vient demander un local. Ceux-ci n'ont pas demandé de local. Que du contraire, ils ont apporté un plus à ce quartier en y amenant la mixité hommes-femmes. Quand ce projet est arrivé, effectivement, à un moment donné, nous avons le choix, soit de laisser mourir ce projet, d'abandonner ces familles, ces enfants, nous avons fait l'autre choix.

Cette mission peut être reprise par une autorité? Pourquoi pas! C'est quelque chose que nous devons envisager. Pourquoi? Parce qu'on voit bien que c'est une association qui travaille avec des bénévoles, qui vivote. Mais c'est une belle initiative, avec le soutien de certains fonctionnaires. N'y voyez pas malice ou quelconque profit. La seule valeur ajoutée de ce projet est que des femmes et des enfants fréquentent la rue Verte.

Il y a quantité d'associations qui sont soutenues par la Cocof comme d'autres. Si vous devez déposer plainte, faites-le. Si vous pensez qu'il y a une infraction que nous commettons par rapport aux dispositions locales, n'hésitez pas à le faire. Vous avez votre responsabilité de conseillers communaux. Vous devez nous contrôler. Si vous soutenez qu'il y a une base suffisante et que nous ne répondons pas à vos questions, allez-y. Nous aussi, nous travaillons et vérifions les paramètres de nos dossiers.

J'espère que nous voterons ensemble le soutien à cette association. Cette association est issue d'une initiative citoyenne de femmes du quartier, épaulées par un certain nombre de fonctionnaires. Ils méritent beaucoup d'égards de notre part. C'est un quartier difficile où ce n'est pas simple, pour une femme, d'avoir une place. Quand on prend la place d'un café et qu'on a la chance d'avoir des femmes et des enfants qui y font des activités, nous sommes touchés. C'est vrai qu'il y a une entorse par rapport à ce que dit M. Mouhssin, mais nous sommes prêts. Ils ne nous ont rien demandé. Ils sont prêts à mettre la clé sous le paillason mais nous avons décidé de leur venir en aide. Le quartier est éprouvé, il a besoin d'un nouveau souffle. Les femmes ont besoin d'y avoir leur place. J'espère que nos éléments de réponse vous ont apaisés.

**M. Clerckx:** Le projet est très bien, la fonctionnaire en question fait du bon travail à la Commune, nous ne remettons pas ça en cause, mais les deux ensembles nous posent problème. Si un conflit d'intérêt n'est pas illégal en soi, nous disons que ce n'est pas de la bonne gouvernance. Ça crée de la suspicion qu'il ne devrait pas y avoir dans un aussi beau projet. Cette fonctionnaire pourrait envisager de se retirer. Par contre, si, dans quelques mois, vous utilisez ce local à des fins partisans, il y aura là une irrégularité et dans ce cas, nous porterons plainte.

**Mme Genot:** Cette ASBL rencontre un problème de logement puisque ce sont les 800€ à payer chaque mois qui les mets en difficulté. Mes collègues ont proposé que la Commune mette à disposition certains de ses locaux.

**M. le Président:** Nous voulons une localisation à la rue Verte. Ça nous semble stratégiquement important que des femmes avec des enfants soient en permanence dans cette rue. Nous n'avons pas de locaux à offrir. Les seuls locaux que nous avons sont déjà occupés par une association à cet endroit. Le fait de mettre fin à un café au profit d'un lieu d'accueil pour des femmes et des enfants, on pense que c'est positif. Si nous avons un immeuble communal au même endroit, évidemment que nous poursuivrions cet objectif.

**Mme Genot:** J'aimerais que nous nous inspirions d'exemples de bonnes pratiques qui ont été mises en place ailleurs. Par exemple, derrière la Cage Aux Ours, une Maison de la Citoyenneté a été créée. Ça permet que, dans une même maison, il y ait des seniors qui tricotent l'après-midi, le matin des femmes organisent des cours de cuisine, le soir les jeunes se réunissent, chacun a une armoire, etc. Le lieu est occupé à différents moments. Ici, l'association nous dit qu'elle a besoin d'un local uniquement le vendredi après-midi et le samedi après-midi. Si la Commune se dit qu'elle a besoin d'un local rue Verte, louons ce local et mettons-le à disposition de toutes les initiatives intéressantes qui pourraient avoir lieu dans le coin. Je connais énormément de jeunes qui cherchent un endroit où

se réunir sans devoir payer. Proposition de partager le local avec d'autres associations, maisons de jeunes, etc.

**M. le Président:** C'est une piste intéressante.

**M. Balsat:** Je ne mets pas en cause l'objet social de l'ASBL. Par contre, l'accumulation de conflits d'intérêts, le manque de transparence et d'éthique, fait que le commun des habitants peut se poser des questions légitimes quant au fait que cette responsable n'est pas la seule à être étiquetée de votre bord. Plutôt que d'accompagner cette ASBL, je pense qu'elle la contrôle. Qu'elle quitte la présidence. Elle touche un léger revenu, ce n'est pas du bénévolat total. On pourrait très bien clarifier la situation de cette ASBL. Une autre ASBL dont le président du CPAS est le directeur, fait sa propagande dans l'enceinte du CPAS à travers des tracts. C'est une technique pré-électorale. Oui, l'asbl Notre Quartier a une légitimité, et en aurait davantage si sa présidente fait un pas de côté, même chose pour la cheffe de cabinet de Mme Meulemans, et même chose pour M. Frémal, qui doit être plus clair. J'accuse ses dirigeants d'instrumentaliser à des fins politiques ces associations. Que ce soient ces associations ou ces commerces, quand on verra votre collègue parader, ces dossiers ressortiront. Je vais m'abstenir, non pas contre l'attribution d'un budget à une association, mais car je ne veux pas être complice de l'attribution d'un budget à une association dont une de vos amies est la présidente.

**M. Mouhssin:** En faisant l'historique de cette association, il y a de nombreux citoyens-citoyennes qui ont essayé de faire émerger des associations sans avoir la chance de compter parmi leurs administrateurs des employés communaux. Ceux-ci ont une expertise pour savoir comment faire des dossiers et à qui les envoyer. C'est sans doute le rôle du service Prévention, de fournir ces outils. C'est là où je sens qu'il y a peut-être un conflit d'intérêt. Cette personne est amenée à porter des associations mais est aussi présidente d'une asbl, c'est là qu'il y a une tension. Prenons une année pour y réfléchir?

*Le groupe MR et M. Balsat demandent l'abstention.*

*Approuvé.*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

*Abstentions :*

*Geoffroy Clerckx, Derya Bulduk, Thierry Balsat.*

### **13 Comités de Quartier; subsides; exercice 2017 - répartition.**

**M. Clerckx:** Je suis un peu inquiet parce qu'il n'y a plus que deux comités de quartier visiblement actifs à Saint-Josse. Il y en a un qui l'a été et qui ne l'est plus. Il y a une sorte de perte d'une forme de démocratie. Je déplore ce fait-là.

**M. le Président:** Les réunions que nous avons avec des habitants dans des cadres officiels comme par exemple le Contrat de rénovation régional font qu'il y a énormément d'échanges, souvent

fructueux, avec les habitants. Il y a eu sur la place Saint-Josse et tout autour le Contrat de quartier Axe durable Louvain, qui a entretenu une participation et des échanges avec la population pendant des années. Il y a aussi un effet de vases communicants. Soit l'initiative vient des habitants, soit le pouvoir politique obtient un contrat de quartier et organise la participation. La participation est organisée sur base de l'ordonnance avec des conditions draconiennes, où il faut tenir régulièrement des réunions plénières, des réunions du comité d'accompagnement. De l'autre côté, il y a une nouvelle association qui est maintenant là depuis un petit temps et qui a été qualifiée. Ça bouge dans le bon sens, tantôt avec la forme de comité de quartier, tantôt de manière différente dans le cadre des contrats qui existent.

*Approuvé.*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

#### **14 Subside à "Pangasinense Association of Belgium" pour le projet "Projet agricole et Moyens de subsistance " ; octroi**

**M. Jassin:** Il s'agit de l'association Pangasinense Association of Belgium. Dans le cadre des relations internationales, c'est un subside récurrent structurel. C'est une association située dans le nord pour développer un projet dans le sud. C'est une association de Philippins qui travaille dans la même région avec laquelle on a un accord de partenariat. Son objet est d'aider des agriculteurs qui vont acheter du matériel. Les 2000€ vont permettre d'entretenir le matériel et d'acheter des semences pour permettre à ces agriculteurs de pouvoir étuver leurs terres. L'année passée, nous avons mis en place deux micro crédits dans la ville de Binanolan. On avait également fait un micro projet avec des agriculteurs leur permettant d'acheter des graines pour faire deux récoltes sur l'année pour rembourser le micro crédit. C'est dans la même perspective que nous soutenons le projet de cette association. L'ensemble de l'argent va dans le sud.

*Approuvé.*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

#### **15 Fusion par absorption d'Hydrobru par Vivaqua - prolongation du mandat de représentation auprès du notaire - AGE HYDROBRU.**

*Approuvé.*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

## **16 Vivaqua; remplacement d'un représentant.**

**M. le Président:** Il s'agit de la démission du conseil d'administration de M. Medhoune, remplacé par M. Smahi.

*Approuvé.*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

## **17 Sibelgaz et Eandis Assets; remplacement d'un représentant communal; désignation.**

**M. le Président:** Il s'agit de la démission du conseil d'administration de M. Medhoune, remplacé par M. Smahi.

*Approuvé.*

*Oui :*

*Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.*

## **18 Conseil de l'Aide sociale; remplacement d'un membre.**

**M. le Président:** Il s'agit du remplacement de M. Willy Vanderkeerssen par M. Bassambi-Ilumbe Jean-Yves.

*Approuvé.*



*Décision prise par scrutin secret. 23 votants : 17 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.*

## **19 Vol par effraction à l'hôtel communal de Saint-Josse; interpellation introduite par M. Frederic Roekens.**

**M. Roekens:** Durant les deux jours fériés du premier et deux novembre, un ou des individus ont escaladé l'échafaudage, du côté de la rue de Bériot, juste au-dessus du commissariat de police, avant de briser une vitre pour s'introduire dans les locaux du service Population et s'emparer d'un ordinateur et un sceau avec la signature du bourgmestre qui permet de légaliser des documents. Le système d'alarme semblait être hors service à cause des travaux de rénovation de la maison communale en cours.

Pourquoi un ordinateur bien précis a-t-il été dérobé ? L'ordinateur volé servait-il à accéder à des données privées au sens de la législation sur la protection de la vie privée ? Contenait-il des applications permettant de se connecter, par exemple, au registre national des personnes physiques ? L'ordinateur volé contenait-il sur son disque dur des données privées au sens de la législation sur la protection de la vie privée ? Notamment, et sans exclusives, des données liées au paiement de prestations pour les citoyens ? Des données relevant du traitement des données personnelles ? Le vol de cet ordinateur entre dans la définition des incidents de sécurité repris dans le Règlement général sur la protection des données, un règlement européen qui rentrera en vigueur bientôt ? En conséquence est-ce qu'une signalisation de la brèche de sécurité a été faite auprès de la commission Vie Privée ? Plus généralement, ce règlement européen prévoit la nomination d'un Data Protection Officer. Cette fonction a-t-elle été implémentée au sein de l'administration communale ? La personne désignée a-t-elle reçu les formations nécessaires au bon accomplissement de ses tâches ?

**M. Balsat:** La commune a-t-elle déposé plainte contre X ? Dans l'article, vous parlez des caméras. Lors des travaux, les caméras sont-elles déconnectées ? Ce sont des caméras extérieures ?

**M. le Président:** Tout d'abord, il n'y a pas eu de bris de vitre pour s'introduire dans les locaux du plateau Population, vu les travaux actuels aux châssis des fenêtres de l'hôtel communal. D'autre part, ce n'est pas un sceau avec la signature du bourgmestre (ce qui correspond à la définition d'une « griffe ») qui a été volé mais un cachet mentionnant « Emir Kir, Bourgmestre ».

Enfin pour répondre à vos différentes questions.

A votre première question, dans le déroulement des événements, rien n'indique que le/s voleur/s visai(en)t un ordinateur en particulier : il s'est saisi de l'ordinateur qui était le plus accessible à partir de la fenêtre par laquelle il est entré (l'ordinateur se trouvait sur le plateau de la Population, côté « bureau Europe »).

A votre deuxième question de savoir si l'ordinateur volé servait à accéder à des données privées au sens de la législation sur la protection de la vie privée ? Oui, notamment au Registre national, comme tous les ordinateurs qui se trouvent dans le service de la Population dans la mesure où il permettait d'accéder à internet. Toutefois et heureusement, l'accès à l'ordinateur seul ne suffit pas pour avoir accès au Registre national.

A votre troisième question, l'ordinateur comprenait un lecteur de carte à puce et contenait un programme eID qui sert à établir un lien entre la carte EID et le logiciel applicatif « Saphir ».

L'accès au Registre National se fait via la carte d'identité électronique de chaque agent qui sert de moyen d'identification et d'authentification: il s'agit d'accès personnels individuels sécurisés.

En d'autres termes - et je voudrais vous rassurer - sans la carte d'identité d'un agent autorisé à avoir accès au Registre National, répertorié comme tel et sans ses codes PIN-PUK, il est impossible à un utilisateur lambda d'avoir accès au Registre national.

Concernant votre quatrième question, Il s'agissait en fait d'un ordinateur d'appoint récemment installé dans le service et qui servait presque exclusivement à l'accès au Registre National.

Concernant votre cinquième question, non il n'y avait pas de données liées au paiement de prestations pour les citoyens ni rien d'autres.

Concernant votre sixième question, votre affirmation est fautive dans la mesure où un incident de sécurité au sens de la Directive NIS 2016/1148 du 06/07/2016 concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union, art. 4, 7/ : « tout événement ayant un impact négatif réel sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. ».

Au sens du GDPR c-ou Règlement européen du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, « un incident de sécurité est une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données ».

Le vol de cet ordinateur n'entre donc pas dans la définition à proprement parler.

Par contre, chaque incident doit faire l'objet d'une journalisation interne : ce fut le cas pour cet incident.

Par contre, le vol du cachet aurait pu utilement être déclaré (il faut cependant le faire dans les 72 heures qui suivent l'incident) dans la mesure où il pourrait être utilisé pour falsifier certains documents.

Toutefois, un tel cachet, sans la signature du Bourgmestre, ni celle du Secrétaire communal n'a aucune valeur légale ou d'authentification.

Concernant votre septième question, non, il ne s'agissait pas d'une brèche de sécurité et, en l'occurrence, ce n'était donc pas nécessaire.

Par contre, une plainte a été déposée à la police, un PV dressé et un sinistre déclaré à notre assureur (par mesure de précaution).

Concernant votre huitième et neuvième question, sachez que le Collège des Bourgmestre et Échevins a désigné en 2017 une « Conseillère en sécurité de l'information » (CSI en français - CISO-Chief Information Security Officer en anglais), choisie en fonction de ses compétences spécifiques et de son expérience professionnelle : son profil a été officiellement accepté par la Commission de contrôle bruxelloise-Traitement de données à caractère personnel / Commission de Protection de la Vie Privée du 19 mai 2017.

Dans certaines entreprises, la fonction de DPO est également exercée par le CSI.

Dans l'attente, la CSI a mis en place un début de « Registre des activités de traitement ».

Enfin, je voudrais vous rappeler que l'obligation de désignation prend cours à partir du 25 mai 2018.

Pour conclure, je voudrais ajouter que notre département des Travaux publics a demandé à l'entrepreneur des travaux de rénovation des châssis de la Maison communale de renforcer la sécurité générale du chantier notamment en matière d'éclairage et d'obturation des fenêtres pendant la durée des travaux.

Par rapport aux caméras, c'était pareil dans cette période. On a remis en œuvre le système d'alarme pendant la période des travaux mais ça demande encore des ajustements.

**M. Roekens:** Cette combinaison de cachet et d'ordinateur est étonnante. Les voleurs avaient sans doute un projet en tête mais se sont manifestement trompés d'ordinateur.

**M. le Président:** Et de cachet également...

*Prise de connaissance.*

## **20 Asbest in de ex-Sheraton? interpellatie ingediend door Mevr. Veerle Vandenabeele, Gemeenteraadslid.**

**Mevr. Vandenabeele:** On espère que l'ex-hôtel Sheraton va bientôt devenir l'hôtel Rogier. Le sujet est arrivé au Collège il y a un petit temps. Cela promettait de bonnes nouvelles, on se réjouissait qu'il allait rouvrir bientôt, tant pour la vie sur la place Rogier que pour les sous de la caisse communale. Je me permets de remettre cet hôtel à l'agenda sous un angle plus négatif, suite à un article paru dans la presse bruxelloise. Il y aurait de l'amiante dans le bâtiment? Un permis temporaire aurait été émis en 2014 pour éliminer l'amiante. La quantité d'amiante serait équivalente à 8 terrains de foot. Etes-vous au courant de cette présence d'amiante? Cette information est-elle véridique? Dans cet article, il est aussi question d'un rapport de Vinçotte de 2013 où on dit que l'amiante est répartie dans tous le bâtiment. Il y aurait des petites particules partout, ce qui peut être très dangereux pour la santé. Enfin, êtes-vous au courant de l'amplitude de ces travaux et des conséquences de la santé, tant des ouvriers, que le personnel, les clients de l'hôtel et les riverains?

**M. Balsat:** En ce qui concerne le Sheraton, j'ai pris l'angle avec les services d'urbanisme il y a quelques mois déjà. Un permis avait été délivré il y a quelques années pour un désamiantage. Ce désamiantage a-t-il eu lieu? A l'époque, on parlait d'un coût de 25 millions d'euros pour désamianter le bâtiment. En outre, un incendie s'est déclaré au 27ème étage, à cause des travaux au Manhattan. J'aurais voulu savoir si un responsable des travaux avait été dépêché sur les lieux et si on connaissait l'incidence de l'amiante sur les lieux.

**M. le Président:** L'ex-Sheraton est un bâtiment extrêmement important sur une place internationale de la Commune. Avoir un chancre à cet endroit pendant plusieurs années serait pour nous un très grand regret et une grande perte d'image, quand on sait que la Région investit de manière considérable sur la place Rogier à hauteur de plus de 27 millions d'euros. La Commune agit actuellement sur la rue des Croisades en rénovant la voirie et il y a tout le programme de terrasses tout autour de la place. Une vie sociale reprend mais on est pendant au projet de Sheraton.

La ligne défendue par le Collège est-celle-ci: il y a un programme de réaffectation du Sheraton à la condition de ne pas bouger la robe de l'immeuble. On termine la place Rogier et il est hors de question de l'abîmer. Les candidats repreneurs souhaitent agrandir l'empreinte au sol de l'hôtel et lorgnaient sur l'espace public. Nous avons refusé d'entrer dans cette réflexion.

Depuis le début des années 90, le Sheraton a fait l'objet de 20 permis d'environnement concernant le désamiantage, dont un qui est toujours valable et en cours. Le bâtiment était un véritable catalogue d'application d'amiante, et les applications les plus dangereuses de type amiante floqué avec risque de libération de fibres dans l'air ont été retirées. Le travail a été fait car le Sheraton fait l'objet de rénovation depuis des années. Il reste des produits amiantés dans les allèges de fenêtre, les appuis de fenêtre et des éléments de façade. On a l'habitude d'y travailler, à condition de ne pas les percer ou les poncer. Depuis plus de 10 ans c'est Bruxelles environnement qui délivre les permis amiante. Ils sont plus à même de fournir des explications précises sur ce qui a été enlevé et ce qui reste. Ce qui est important pour nous est que le projet puisse démarrer. Toutes les parties qui ne font pas l'objet d'une modification d'urbanisme peuvent faire l'objet d'une rénovation puisqu'il n'y a pas de modification au niveau des étages. Il y a toujours les mêmes réactions qui disent qu'il y a de l'amiante. Je m'étonne que soudainement on dise qu'il y a de l'amiante alors qu'il y a toujours de l'amiante dans ce type d'immeubles depuis les années 50-60. On donne l'impression que les entreprises belges ne sont pas qualifiées pour traiter ce type de situation.

Concernant l'incident du chantier, nous n'avons pas eu à intervenir, les services de secours s'en sont chargés. Le chantier d'à côté est suivi par nos services.

**Mevr. Vandenaabeele:** Je note que vous avez confiance dans les entreprises qui savent qu'il ne faut pas percer l'amiante. Qu'en est-il de ma question sur le rapport de Vinçotte qui signale que des particules sont déjà libérées?

**M. le Président:** Cela pose la question d'intervenir au plus vite. Actuellement, le bâtiment est gardé et tout ça est rendu étanche. Evidemment, le risque est encouru et il faut qu'un projet démarre pour mettre fin à cette situation.

*Prise de connaissance.*

## **21 Politique de lutte contre la présence de mégots de cigarettes sur la voie publique et plus particulièrement à proximité des commerces; interpellation introduite par Mme Dorah Ilunga, Conseillère communale. (Complémentaire)**

**Mme Ilunga:** Ce Collège a dégagé de gros moyens financiers et humains pour nettoyer et rendre les rues plus propres. La commune a placé 350 corbeilles publiques qui sont vidées quotidiennement et qui rendent notre commune plus propre. La commune procède également à des enlèvements d'encombrants à domicile. La commune dispose d'un parc à conteneurs, de canisites ainsi que de nombreuses bulles à verre.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans le monde, 4 300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues chaque année soit 137 000 mégots par seconde. En moyenne, il faut 12 ans pour que ces mégots se dégradent complètement. Outre le fait que ces mégots donnent un sentiment d'insécurité, il s'agit d'une vraie plaie pour l'environnement puisque 1 mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau la rendant impropre à la consommation.

J'imagine qu'il est impossible de chiffrer ce que coûte le nettoyage des mégots qui jonchent les rues et les trottoirs parce qu'ils sont évacués en même temps que les autres déchets. Mais il est indéniable que le mauvais comportement de certains fumeurs pèse sur le budget communal.

Pouvez-vous me dire combien de cendriers publics ont été acquis par la commune lors de cette législature ?

**M. Balsat:** Il y a quelques semaines, vous avez inauguré rue du Méridien un bac à mégot. Vous avez publié sur la page Facebook la photo de l'inauguration, qui m'a interpellé à double titre. Si l'installation de ce bac est intéressante, n'oublions tout de même pas l'article sur les mégots jetés par terre à Saint-Josse. Sur cette photo, on voit un bac à mégots surélevé sur un socle en béton. En même temps ça grondait chaussée d'Haecht chez les commerçants qui en voudraient aussi. Cependant, ce socle est en infraction. Pourquoi vous mettre en infraction? Pouvez-vous me donner le montant exact des SAC liées aux défections de mégots de cigarette en rue?

**M. Mouhssin:** Il y a un article sur une start up hollandaise qui emploie des corbeaux pour ramasser des mégots. Ça marche très bien. Il suffit d'un système qui donne une cacahouète à un corbeau contre un mégot. Cela dit, j'avais déjà posé la question à M. Jabour lors de la braderie du Quartier Nord: ce type de mobilier est problématique pour les personnes à mobilité réduite, surtout dans les rues étroites. J'organiserai une concertation avec les associations pour PMR pour analyser les incidences de ce type de mobilier. Devant les cafés, il y a de petits cendriers plus facile à nettoyer et qui n'envahissent pas l'espace public.

**M. Clerckx:** Installer des cendriers en voirie, je ne suis pas sûr que ce soit le rôle de la commune. La vraie solution à ce problème, c'est le bâton. Le seul moyen est de verbaliser par des SAC. Combien de fois avez-vous verbalisé des fumeurs?

**M. le Président:** Un corbeau qui ramasse des mégots, ce n'est peut-être pas de bon goût.

**M. Jabour:** Dans le plan propreté qui était proposé ici, on parlait des mégots de cigarettes. En 2014, nous avons acquis 20 corbeilles cendrier pour un montant de 21.828,00 €. En 2015, nous avons acquis 30 cendriers muraux pour un montant de 1606,28 €, 10 cendriers de sol pour un cout de 1802,00 € et enfin 10 cendriers « events » : 968,00 €, ce qui fait un total de 4376€.

Pour l'Exercice 2016, nous avons acquis 20 cendriers de sol avec socle béton pour un montant de 9873,60 € et 200 éteignoirs à cigarette pour corbeilles vigipirates 3872,00 € Le total des investissements pour les 2014-2016 se monte ainsi à 39.949,88 € Pour l'Exercice 2017, un Marché est en cours pour 30 cendriers de sol et socles en béton. Nous nettoyons les cendriers enterrés. Quand il pleut ça pose problème, les mégots reviennent sur le trottoir. Tous les commerçants qui souhaitent un cendrier peuvent nous contacter. Concernant le montant des sanctions administratives, je vous répondrai par écrit.

**M. Mouhssin:** Sur la question des PMR, les obstacles que vous mettez là sont probablement dangereux et illégaux. Je demande un avis associatif et du service concerné pour savoir si c'est légal ou non. Il faudrait peut-être plutôt investir dans l'éducation que dans 40.000€ dans l'installation de cendriers. Ramasser les mégots, ce n'est pas une tâche très noble. Nos agents communaux n'ont pas à ramasser les mégots des citoyens.

**M. Balsat:** En allant voir les décisions du Collège, on s'aperçoit que les cendriers ne sont pas placés n'importe où: devant des commerces étiquetés PS. C'est la propreté publique qui est chargée d'informer Bruxelles-Mobilité de l'installation sur voirie régionale. C'est le service travaux qui est chargé de l'exécution des blocs en voirie et des adaptations nécessaires.

*Prise de connaissance.*

## **22 L'écueil de l'accueil au service population... ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat:** Après avoir fonctionné une semaine en tout et pour tout depuis son acquisition, le système numérique, qui aura coûté la bagatelle de 40.000 euros, installé aux guichets n'est plus opérationnel. Tant les employés communaux que les personnes en attente sont fortement perturbés par cette situation. En effet, si pour les uns, il est incommodant de devoir à chaque fois appeler le prochain numéro, pour les autres il est pénible de devoir deviner quand est arrivé son tour et d'épier les éventuels resquilleurs suscitant en l'état des différents désobligeants pour tout un chacun. Bref une situation inadmissible...

Pourquoi cette situation perdure-t-elle ? Qu'en est-il de l'installation ? Que compte faire Monsieur l'Echevin de tutelle pour remédier à cette situation ?

**M. le Président:** Je n'ai reçu aucune plainte concernant cette installation. Le système numérique dont vous avez parlé date de 2009-2010. Il a été abandonné suite à des concertations qui ont eu lieu avec des fonctionnaires. Le système n'a pas été mis en œuvre.

Nous travaillons actuellement à l'installation de bornes communales dans différents endroits de la commune afin de permettre aux habitants de retirer leurs documents. C'est une manière de faciliter le travail vers laquelle nous souhaitons aller.

Aussi, afin d'améliorer l'accueil des habitants aux guichets il est prévu d'incorporer des écrans sur lesquels défilent les numéros et qui indiquent le guichet où doit se rendre le citoyen. Pour ce faire, nous comptons terminer les travaux.

Enfin, nous comptons également placer des bornes interactives où les citoyens pourront trouver toute l'information utile concernant leur commune. Nous travaillerons à ce moment-là à l'amélioration de l'accueil.

*Prise de connaissance.*

*Mustafa-Alperen Ozdemir quitte la séance.*

### **23 Investissements en matériel pour la propreté publique depuis 2014; interpellation introduite par Mme Dorah Ilunga, Conseillère communale. (Complémentaire)**

**Mme Ilunga:** Ce Collège a dégagé de gros moyens financiers et humains pour nettoyer et rendre les rues plus propres.

Sans revenir sur tout ce qui a été fait par la commune en matière de propreté, pouvez-vous me dire quels sont les investissements en matériel qui ont été réalisés pour la propreté publique depuis 2014. Pouvez-vous me dire quelles sont les projections pour l'année 2018?

**M. Mouhssin:** Quand aura-t-on le budget? Le moment du budget me paraît plus intéressant.

**M. Jabour:** En 2014: acquisition d'un camion compacteur et de 18 chariots de propreté pour balayeurs, pour un total de 214.092 €.

En 2015 : acquisition d'une balayeuse compacte aspirante : 120 000 € ; acquisition de 2 nettoyeurs haute pression : 2205 € ; acquisition de 10 corbeilles de tri extérieur pour les écoles : 6981 €. Ce qui donne : 129.396,22 €.

Depuis 2014, on en a eu pour 541 014€ de matériel.

En 2018, nous comptons faire l'acquisition de 2 aspirateurs de déchets urbains, d'une épandeuse et d'un véhicule utilitaire multifonction (remplacement de véhicules), d'un véhicule utilitaire et d'une balayeuse aspirante.

En terme de personnel, nous avons augmenté le budget de 231 012 €.

**M. Balsat:** J'espère que vous aurez plus de chiffres à donner. Vous parlez d'une augmentation en charge de personnel. Je suppose que vous faites allusion au personnel engagé via les articles 60.

**M. Mouhssin:** Nous voudrions avoir les chiffres par écrit. Par ailleurs, je trouve que la propreté de nos rues aujourd'hui ne correspond pas aux investissements. On observe aujourd'hui un recul. Il faut soutenir nos agents communaux. En terme d'investissement, on investit dans le matériel, le personnel, mais il faudrait aussi investir dans la formation.

*Prise de connaissance.*

**24 L'étrange disparition de 725 euros justifiée en non-valeur ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat:** En date du 3 octobre dernier, le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de régler à la ponce pilate un dossier dépendant de l'Echevin de la population dans lequel la responsabilité d'un employé communal officiant aux permis de conduire et carte d'identité était mise en cause. En effet, une somme de 725 euros avait disparu. La personne concernée ayant entretemps déposé plainte contre la commune, cette dernière a décidé peu après de classer le dossier sans suite, de ne pas donner de sanction à l'employé et donc de mettre cette disparition sur le compte de pertes et profits à charge des contribuables tennodois...

Où sont passés ces 725 euros ? Une enquête interne a-t-elle été diligentée pour expliquer cette disparition ? Est-il d'usage de mettre en non-valeur des sommes d'argent dont on ne peut justifier l'utilisation ? N'est-ce pas un signal dangereux d'impunité donné par l'Echevin de tutelle ? Quelles sont les mesures prises par l'autorité responsable pour que ce genre de situation n'arrive plus ?

**M. le Président:** je vous informe qu'une non-valeur est une simple écriture comptable justificative. Dans le cas qui nous préoccupe, vu le droit constaté (O.R.) d'un montant (théorique) de 4055,20 € ne pouvant correspondre au 3330,20 € réellement déposé à la caisse communale suite au vol des 725,00€.

Une non-valeur est donc émise pour justifier la différence.

Les investigations internes n'ont pas permis de savoir où sont passés les 725 €. D'ailleurs, je vous rappelle qu'un dossier a été ouvert à la police suite à cette disparition et que nous attendons toujours le résultat de l'enquête pénale.

Afin de se prémunir de ce type de situation, il a été décidé notamment qu'à chaque fois qu'un agent remet une somme d'argent à un autre agent, celui qui réceptionne accuse réception immédiatement en émettant en contrepartie un reçu dûment complété et signé (nom, date, somme,...)

**M. Balsat:** On a bon espoir de retrouver 725€. Il s'agit donc d'une disparition ou d'un vol. Je reviendrai vers vous.

*Prise de connaissance.*

*Geoffroy Clerckx quitte la séance.*

**25 Journée Place aux Enfants réalisée par la commune; interpellation introduite par Mme Gabriela Mara, Conseillère communale. (Complémentaire)**

**Mme Mara:** Depuis plusieurs années, les enfants de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, participent à la journée « Place aux Enfants ».

Pourriez-vous nous donner des éclaircissements sur cet évènement et nous rappeler la plus-value sur le plan pédagogique de l'organisation de ce type d'évènement ?

**M. Azzouzi:** Comme vous le savez, l'opération « Place aux Enfants » a pour but de sensibiliser les enfants de 8 à 12 ans à la citoyenneté. Ainsi, cette journée ludique et pédagogique propose aux jeunes citoyens de mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y

jouer. Mais elle leur donne également l'occasion d'accéder à des lieux qui leur sont généralement fermés et d'appréhender la réalité quotidienne du monde des adultes.

Ainsi, encadrés par des accompagnateurs, soucieux de susciter leur questionnement, les jeunes citoyens partent à la rencontre d'hôtes d'un jour, acteurs locaux désireux de partager, avec eux, de manière active, leur métier, leur passion, leurs convictions de façon ludique et pédagogique en leur ouvrant le monde des adultes.

Les enfants de la Commune de Saint-Josse auront ainsi l'occasion de regarder le boulanger faire son pain et, qui sait, mettre aussi la main à la pâte, de participer quelques heures à la vie associative, d'accompagner le médecin dans sa tournée, d'assister aux répétitions d'une troupe de théâtre ou encore de jouer au bourgmestre, par exemple, en célébrant un mariage.

La journée est gratuite pour les enfants. Ils doivent seulement s'y inscrire.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire des écoles mais l'activité est ouverte à tous les enfants y compris ceux qui fréquentent un établissement scolaire autre qu'à Saint-Josse.

Cette année, la 23e édition de l'opération "Place aux Enfants" a connu encore un joli succès pour notre commune. Près d'une centaine d'enfants ont pu rencontrer des représentants d'une belle variété de métiers.

A cette occasion, une centaine d'enfants de 8 à 12-13 ans ont été accueillis à l'école Joseph Delclef, de 08h30 à 17h00.

Après avoir été répartis en petits groupes de 10, les enfants et leurs accompagnateurs adultes (chaque groupe est encadré par 2 adultes) ont visité entre 2/3 hôtes parmi : la visite de Expérimentarium à l'ULB, Musée de la Banque Nationale, une participation à un atelier de Greenpeace, la visite du port de Bruxelles, un accueil à la Maison d'Érasme, la visite de la Chambre des Représentants, la caserne des pompiers de la zone de Bruxelles Nord, un atelier d'art floral, la Croix-Rouge, la RTBF. Au total 21 activités différentes ont été proposées aux enfants !

Cette organisation bien huilée est l'œuvre du Service jeunesse aidé par 22 passe-murailles (les accompagnateurs) du service Prévention, ainsi, encadrés par des accompagnateurs, soucieux de susciter leur questionnement, les jeunes citoyens partent à la rencontre d'hôtes d'un jour, acteurs locaux désireux de partager, avec eux, de manière active, leur métier, leur passion, leurs convictions.

Le repas de midi, le goûter ainsi que les boissons ont été offerts à l'ensemble des participants et la clôture des activités a eu lieu vers 16h00 avec un spectacle de magie.

Organiser un tel événement peut paraître anodin. Or, en 2014, nous avons reçu de la Cocof un courrier nous qualifiant de « meilleure organisation » par le service jeunesse. Cette année-ci encore, un concours de photo a eu lieu. Notre photo a été choisie comme étant la plus représentative.

Notre commune a été élue « Commune Place aux enfants 2017 de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Il s'agit d'une belle reconnaissance du travail effectué par nos équipes car cela n'aurait pas été possible sans un service qui fonctionne, des gens motivés et le soutien du Collège.

**M. Mouhssin:** Je trouve aussi que ce moment est important. Il n'y a cependant pas un seul jour par an. Beaucoup de jeunes n'ont pas accès toute l'année au théâtre jeune. Il y a souvent des activités au Botanique, où peu de ten-nodois vont. Dans d'autres communes, des conseils consultatifs des



jeunes ont été mis en place, qui donnent de vrais avis et qui ont un impact sur le quotidien de la Commune. Notre Commune avait été désignée commune "Place aux enfants 2017", je voudrais bien savoir qui a désigné, qui a voté.

**M. Azzouzi:** C'est un comité de spécialistes en la matière à la Cocof. Je vous en transmettrai les noms.

**M. le Président:** On peut tout de même se féliciter de cette reconnaissance de la Cocof.

*Prise de connaissance.*

**26 Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Ce qui n'est pas interdit doit être autorisé ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat:** Depuis le début de cette législature, alors que la majorité PS/SPA CDH/CD&V tente de faire croire qu'elle dirige notre commune dans la transparence, vous refusez systématiquement que les interventions des membres du conseil communal puissent être tantôt filmées, tantôt que les conseillers soient photographiés. A chaque fois, vous vous réfugiez derrière l'ordre public pour empêcher que notre conseil soit retransmis auprès de l'opinion publique. Vos prédécesseurs étaient à ce titre bien plus courageux et respectueux de la démocratie. En consultant d'un peu plus près le ROI, dans sa section 1 1 organisant les dispositions en matière de Police des réunions du conseil communal, aucune disposition n'est prévue quant à l'interdiction ni à l'autorisation de filmer ou photographier la séance du conseil communal. Je vous rappelle d'ailleurs en l'espèce que nous sommes tous ici présents des personnes publiques par notre fonction politique et que de manière tacite nous donnons l'autorisation de l'utilisation de notre image. Par conséquent, la prise de sons et d'images lors des séances du conseil communal ainsi que sa reproduction dans les médias, ne peuvent faire l'objet de restrictions ou d'interdictions à moins qu'il ne soit démontré séance tenante que l'ordre public est effectivement troublé sous peine de violation du droit à la liberté d'expression...

Pouvez-vous me dire sur quelle base légale vous interdisez la retransmission des séances du conseil ? Pourquoi le ROI ne fait-il pas référence à cet aspect de la démocratie locale ?

**M. le Président:** Le 6 décembre prochain, les commissions réunies traiteront de ce sujet.

*Prise de connaissance.*

**27 Diverses actions mises en place par la commune pour lutter contre les violences envers les femmes ; interpellation introduite par Mme Gabriela Mara, Conseillère communale. (Complémentaire)**

**Mme Mara:** Le Parlement francophone a mis en place un plan intrafrancophone en réponse aux nombreuses violences subies par les femmes, que ce soit le harcèlement de rue, les violences conjugales ou encore les mutilations génitales féminines.

Pouvez-vous me dire ce que la commune a parallèlement mis en place pour lutter contre les violences faites aux femmes?

**Mme Namli:** selon un rapport de l'UE une femme sur trois a vécu une forme de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Diverses actions sont mises en place afin de sensibiliser à cette problématique. Pièces pour jeunes, journée internationale de la femme, conférences de sensibilisation, ... Je vous invite d'office aux autres événements à venir.

**Mme Genot:** Une des difficultés principales pour victimes de violences c'est de trouver l'information pour qu'elles sachent à qui s'adresser. Pas mal de femmes de la commune ne maîtrisent pas le français, or à ce numéro on ne répond qu'en français. Par rapport au harcèlement de rue, les agents communaux sont parfois aussi démunis que moi. Y a-t-il des formations?

**Mme Namli:** Une brochure a été éditée par la commune et un numéro de téléphone y est proposé.

**Mme Genot:** Ce qui fonctionne bien, c'est de déposer des brochures chez les pharmaciens, dans les maisons médicales...

**Mme Namli:** Les assistants sociaux et les personnes de terrain ont eu deux journées de formations.

**Mme Genot:** La moitié des gens qui étaient attendus n'ont pas été à ces formations. Comment faire pour que ceux qui ne viennent pas finissent par venir?

**Mme Namli:** Leur chef doit leur parler et leur demander pourquoi ils n'ont pas été à la formation. Il y a eu un dysfonctionnement de ce côté-là.

*Prise de connaissance.*

## **28 Fêtes de fin d'année...Le quartier Nord veut aussi en profiter ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat:** Depuis le début de la législature, à l'entame des fêtes de fin d'année, je sollicite votre attention afin de donner un écho favorable aux besoins notamment des habitants du quartier Nord. En effet, ces derniers s'étonnent tous les ans que leur quartier ne soit pas, lui aussi, intégré dans la décoration festive de leurs rues pendant cette période. Vous ignorez systématiquement l'existence de cette partie de notre commune. Oui, eux aussi aiment faire la fête. Ils aiment aussi les lumières décoratives et eux aussi voudraient un grand sapin de Noël qu'ils promettent de ne pas brûler. Eux aussi aimeraient avoir un petit marché de Noël avec ses petits chalets...

J'avais déjà interpellé l'année passée au mois de décembre. Concernant les chalets, l'échevin des classes moyennes m'avait dit qu'on confierait la question des chalets au STIC.

Je trouve qu'il y a une forme de discrimination entre le quartier Nord et les autres quartiers.

Pouvez-vous prévoir dans votre budget de cette année un montant prévisionnel pour la décoration du quartier Nord ?

**M. le Président:** Je ne peux pas vous laisser dire des choses qui s'éloignent à ce point de la réalité alors même que vous savez pertinemment bien que ce Collège est celui qui s'est le plus investi pour améliorer les conditions de vie des habitants du Quartier Nord.

J'aimerais tout de même vous informer des points suivants.

Premièrement, le département des Classes Moyennes est occupé à mettre en place une association de commerçants au quartier Nord, en partenariat avec des commerçants de cette zone. En effet, un

marché de Noël ne s'improvise pas et doit se faire en parfaite intelligence avec les partenaires de la commune.

Ensuite, nous mettons tout en œuvre en pressant la Région Bruxelloise pour achever les travaux en cours à la Place St-Lazare de manière à ce qu'enfin nous initiions dans ce quartier une dynamique positive.

De plus, et vu la proximité de ce quartier avec le territoire de Bruxelles-Ville, la majeure partie des habitants ont tendance à franchir la petite ceinture pour goûter aux diverses activités proposées par "Plaisir d'Hiver" à la place Sainte Catherine.

Ceci sans omettre l'organisation par le département des classes moyennes durant l'année de 2 braderies-brocantes dans le quartier, événements qui rencontrent un réel succès.

Enfin, même si nous sommes la plus petite commune de la Région avec notre km<sup>2</sup>, nous faisons vraiment en terme d'animations parfois mieux que les plus grandes malgré nos moyens limités. Nous accueillons tous les habitants de la commune avec l'unique marché de Noël.

Pour conclure, la plus belle preuve que ce Collège investi dans le quartier est qu'il ouvrira dès le mois de janvier un nouveau bâtiment communal qui accueillera une partie non négligeable de ses services communaux.

Un budget a toujours existé pour le quartier, mais nous attendons la fin des travaux sur la place Rogier.

**M. Balsat:** Je parle d'animation festive de fin d'année, je n'ai pas dit que la commune n'investissait pas dans le quartier. La Commune peut-elle débloquer un budget pour les fêtes de fin d'année dans le Quartier Nord? Les travaux chaussée de Louvain n'empêchent pas cet axe d'être décoré.

**M. le Président:** Nous n'avons jamais fait d'ornement dans les quartiers d'habitation, uniquement dans les noyaux commerciaux.

*Prise de connaissance.*

## **29 Evocation de la mémoire des soldats des colonies lors des commémorations du 11 novembre ; interpellation introduite par Mme Dorah Ilunga, Conseillère communale. (Complémentaire)**

**Mme Ilunga:** Monsieur le Bourgmestre, lors de votre discours devant le monument aux morts du cimetière communal de Saint-Josse, vous avez évoqué avec beaucoup de force et de dignité la mémoire de ces milliers de soldats venant souvent de très loin qui sont morts pour notre patrie dans les différentes guerres qu'a connues la Belgique.

Je tenais à saluer votre initiative. Car c'est, je pense, la première fois qu'un Bourgmestre de notre commune salue la mémoire de ces soldats issus des colonies.

Mes questions sont les suivantes :

Votre initiative salutaire s'inscrit-elle dans un projet plus large de commémoration de la mémoire de ces soldats ?

Si oui, quelles sont les partenaires de ce projet et quel est son objectif ?

**M. Mouhssin:** La question est pertinente, ainsi que le fait de s'inscrire dans un projet plus global. J'ai souvenir qu'à une période des habitants de Molenbeek allaient jusqu'à Gembloux. Ça permettait de faire découvrir les combats menés par les tirailleurs marocains, sénégalais...

**M. Balsat:** Quand Mme Ilunga dit que pour la première fois dans notre commune un bourgmestre commémore les soldats morts pour la patrie, c'est oublier Guy Cudell qui le faisait aussi.

**M. le Président:** Je remercie d'emblée tous ceux qui étaient présents lors de cette grande journée. Au cimetière, c'étaient des moments fondateurs. Merci à toutes celles et ceux qui étaient présents.

Le 11 novembre de chaque année, nous célébrons l'Armistice qui marque la fin de la première guerre mondiale.

Ce jour est d'autant plus important qu'il permet de faire ce travail de mémoire, de se remémorer des sacrifices consentis pour la défense de nos valeurs et de l'indispensable nécessité de la transmission de notre histoire et de ses enseignements à la jeunesse d'aujourd'hui.

Cette année, j'ai voulu profiter de cette cérémonie pour insister sur un projet pédagogique porté par le Lycée Guy Cudell, en collaboration avec la commune et ses partenaires. Ce projet porte sur les commémorations et reprend une part souvent oubliée de l'histoire de la Grande Guerre : la participation des soldats de la Force Publique du Congo qui ont combattu pour la Belgique.

La présence de nombreux contingents étrangers sur le front européen et surtout les campagnes dans l'ouest et l'est demeure souvent inconnu du grand public.

Certes, un monument inauguré en 1970 au square Riga à Schaerbeek rappelle le sacrifice des dizaines de milliers de soldats et auxiliaires congolais mais cette reconnaissance est encore timide.

Combattant dans des conditions épouvantables, sous les ordres d'officiers belges, près de 661 soldats pour le Cameroun, 638 soldats pour l'actuelle Zambie, 297 833 soldats et porteurs congolais font mouvement vers les colonies allemandes du Cameroun, du Rwanda, de l'Urundi et du Tanganyika repoussant l'offensive des troupes coloniales allemandes jusqu'en Guinée espagnole et au Mozambique.

Beaucoup succombent de faim, de maladie et d'épuisement.

La suite est connue, les alliés se partageront les territoires coloniaux allemands par le système des mandats de la Société Des Nations, la Belgique héritera alors, avec les Cantons de l'Est, de ce qui deviendra le Rwanda et le Burundi.

Les combattants d'Afrique noire n'étaient pas les seuls : maghrébins, indiens, chinois, ou encore indochinois ont combattu dans les rangs des alliés.

A Saint-Josse, commune multiculturelle, nous tenons à rappeler les sacrifices de tous ceux qui sont tombés ou qui ont été blessés au cours de cette guerre et nous voulons rappeler à tous que préserver la paix, c'est aussi garantir la cohésion sociale, c'est valoriser chacun dans sa différence et créer des liens entre nous.

*Prise de connaissance.*

**30 Un cimetière communal à tombeaux ouverts...Des sépultures saccagées et des pierres tombales vandalisées ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Balsat:** Lors de la commémoration de l'armistice le 11 novembre dernier, au cimetière communal, j'ai pu constater, comme bon nombre de visiteurs attentifs, de l'état scandaleux dans lequel se trouvent de nombreuses sépultures et autres pierres tombales. J'avais déjà interpellé en début de législature sur le sujet, et vous m'aviez répondu que le cimetière allait être rapidement sécurisé. Force est de constater que rien n'a été fait en la matière. Je pensais que la sécurité avait été mise en place dans le cimetière. Je pense que notre cimetière mérite un minimum de respect, d'attention et de moyens. Mes questions sont les suivantes: quelles mesures comptez-vous prendre pour sécuriser le cimetière? Qui va prendre en charge les rénovations des sépultures et des pierres tombales.

**M. Jassin:** Je ne vais pas porter un jugement sur les photos que vous me remettez en séance. Il appartient aux propriétaires des tombes et aux ayants-droit d'entretenir en bon père de famille les tombes, et pas à l'autorité publique de le faire. En ce qui nous concerne, il va y avoir des travaux de rénovation des deux cryptes et de la conciergerie. Le bâtiment administratif sera rénové et réaménagé. Pour les deux cryptes existantes, la structure portante sera renforcée et les verrières rénovées. La toiture et l'étanchéité de la plus vieille crypte en face de l'entrée principale sera entièrement refaite. Les façades seront sablées. Un nouveau réfectoire et des douches seront construites pour le personnel du cimetière, et un local de stockage pour le matériel sera également construit dans cette phase. Il s'agit de la première phase, pour laquelle nous avons déjà obtenu un permis. Pour le 19 décembre au plus tard, on pourra déjà attribuer les travaux si on a une offre. Si elle est au-dessus de l'estimation, nous reviendrons vers vous pour la faire valider. Une deuxième phase aura également lieu et débutera en 2018. Elle comprend des travaux de sécurisation du cimetière: on va rehausser l'ensemble des murs d'enceinte du cimetière et placer des caméras de surveillance. Il y aura un aménagement des zones de stockage, pour lesquelles on a également obtenu un permis et pour lesquelles on espère lancer un marché en 2018.

*Prise de connaissance.*

### **31 Les pieds d'arbres; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin :** Des citoyens de notre commune ont décidé de végétaliser les pieds d'arbres. Ils l'ont fait avec leur bonne volonté et des moyens régionaux, notamment rue Potagère et rue Traversière.

Ce projet, soutenu par l'IBGE, visait à sensibiliser les habitants du quartier au jardinage, mais aussi à lutter contre le dépôt de sacs-poubelles au pied des arbres.

La surprise des habitants a été grande, lorsqu'ils ont constaté que la végétation entretenue par ceux-ci avait été arrachée par les personnes en charge de l'entretien des plantations communales. Il est vrai que les plantes choisies avaient un certain air sauvage et il existe une certaine intolérance à la végétation spontanée dans notre société.

La mentalité générale veut que les espaces aient l'air bien gérés. Un arrachage de tout ce qui dépasse semble la meilleure politique.

Il est donc souvent nécessaire de commencer par sensibiliser et former le personnel d'entretien et d'informer ensuite les citoyens et les passants qu'il ne s'agit pas d'un abandon, mais bien d'une

remise en question des pratiques.

Le Groupe ECOLO demande qu'une action soit menée pour fournir des plantes aux habitants qui ont vu leurs plantes arrachées. Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée sur un entretien plus écologique des pieds d'arbres.

**M. le Président:** Nous déplorons comme vous que certaines végétations entretenues par les habitants aient été malencontreusement arrachées.

Des directives avaient été transmises au service de la propreté publique en vue de nettoyer les pieds des arbres des éventuels déchets mais également de tailler le cas échéant les plantes aux alentours des pieds des arbres.

Une campagne était prévue ce matin mais nécessitait un briefing avec le personnel qui se charge de la propreté des voiries ainsi que de l'entretien des pieds des arbres.

Lors de ce briefing, il allait être expliqué qu'il convenait de faire une différence entre les pieds des arbres sales des pieds des arbres avec des fleurs ou plantes plantées, y compris les plantes sauvages, à l'initiative des habitants et entretenues par eux.

Une réflexion est menée par nos services. N'hésitez pas à nous transmettre les coordonnées ou les rues où cette méprise a été constatée et de demander aux gens de signaler afin que nous puissions offrir une réponse aux habitants.

*Prise de connaissance.*

### **32 Attribution de subsides communaux sur fond de conflits d'intérêts ...Les copains d'abord ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)**

*Voir précédemment point 12*

*Prise de connaissance.*

### **33 Heures d'ouverture de la maison communale; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin:** On peut lire sur le site de la commune que "Les guichets de l'Administration communale de Saint-Josse vous accueillent tous les jours ouvrables de 8h30 à 13h (distribution des tickets dès 8h30). Une permanence à l'attention des personnes qui travaillent ou qui n'ont pas d'autre possibilité, est ouverte le mardi après-midi de 16h à 18h30. Elle concerne les services Population, Casier judiciaire, État civil et Étrangers."

Dans le passé le mardi après-midi la commune était ouverte jusqu'à 19h00, pourriez-vous nous faire savoir pourquoi avoir changé l'horaire ?

Dans d'autres communes les services de l'urbanisme sont également ouvert en soirée une fois par semaine, pourquoi pas à Saint-Josse ?

**M. le Président:** Une permanence est réalisée chaque mardi de 16h à 18h30 à la maison communale. Toutes les personnes qui se présentent avant 18h30 sont dès lors servies par les services. Le temps de servir tout le monde, il arrive que les derniers administrés quittent la maison communale à 19h. D'où peut-être une certaine confusion entre les heures.

Cet horaire souple permet aux administrés qui travaillent de pouvoir se rendre auprès des différents guichets en début de soirée.

Cette permanence du mardi soir marche tellement bien que nous avons constaté une inversion des tendances pour la journée du mardi, avec une affluence étonnement réduite en matinée et un afflux massif d'administrés durant la permanence.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, sachez que les enquêtes publiques sont déjà à disposition de la population le mardi soir auprès des huissières et quasi personne ne se déplace pour en prendre connaissance.

Les personnes qui ont des projets viennent en principe avec leur architecte et ce pendant les heures de bureaux. Nous avons des plages horaires très vastes, tous les jours de 8h30 à 13h.

Les autres communes ne sont pas ouvertes tous les jours pour compenser leur ouverture tardive.

En ce qui concerne les demandes d'informations pour les bâtiments, nous fournissons les réponses par mail également et les plans ne sont pas forcément consultables immédiatement.

Quant aux autres services, s'il y a une demande spécifique de la population, nous pourrions étudier la possibilité de prévoir une permanence.

**M. Mouhssin:** J'ai clairement le souvenir qu'à une époque, la Commune était ouverte jusque 19h. Lorsqu'on travaille et qu'on termine vers 17h30-18h, arriver à la maison communale à 18h30, c'est vraiment limite. Quant aux documents d'urbanisme, ils étaient peut-être à disposition mais personne ne le savait.

**M. le Président:** Quoiqu'il en soit, il faudra une concertation avec le personnel et une analyse des besoins.

*Prise de connaissance.*

#### **34 Remorque pour le Concert Gospel 10e édition « Gospel for Life»; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**M. Mouhssin:** C'était une très belle initiative. C'est un événement qui s'inscrit aujourd'hui dans les grands événements de la Commune, qui attire un grand public. Par contre, je pense que la publicité qui en est faite, avec une remorque en face de la Maison Communale, je trouve que ça donne une mauvaise image de la Commune. Au-delà de l'image négative que ça donne, est-ce que c'est légal? Faut-il une autorisation? Si oui, avez-vous demandé une autorisation? Si non, puis-je moi aussi installer une remorque pour les prochaines élections communales?

**M. Jassin:** En matière de communication, la remorque fait partie d'un ensemble d'éléments que nous mettons en place pour notre communication. Pour le placement de la remorque, on doit demander l'autorisation à la Région Bruxelles-Capitale, à qui appartient le terre-plein.

**M. Mouhssin:** On posera la question à la Région s'il est opportun de mettre de la publicité le long d'une voie routière. En terme d'image, des blocs de béton avec une remorque et des tags dessus, je trouve ça moche.

*Prise de connaissance.*

**35 Sécurité routière ; question d'actualité introduite par M. Roekens, Conseiller communal (Complémentaire).**

**M. Roekens:** Comme tout le monde j'ai été choqué par l'accident chaussée d'Haecht, qui a coûté la vie à une jeune journaliste. Couplé à des chiffres qui démontrent qu'il y a une recrudescence des accidents de la route, cela démontre qu'il y a un problème concernant les excès de vitesse. Pourrait-on organiser une commission pour débattre des solutions qu'on pourrait trouver? On devrait en parler avec la police et d'autres interlocuteurs pour trouver une solution et diminuer le nombre d'accidents et de victimes.

**M. le Président:** J'ai plusieurs exemples. A la chaussée de Louvain et la coulée verte, l'idée était de ralentir la vitesse de circulation des voitures et des bus. On n'y est pas arrivé. La Région et la Stib ont refusé. On va faire un aménagement qui permet une vitesse moins excessive. Ensuite rue Braemt, la Stib a refusé qu'on installe des dos d'âne, mais on l'a quand même fait. Aussi, au square Steurs, la Stib avait promis de mettre des dos d'âne, ils ne l'ont pas fait. On en a mis à leur place. Enfin, chaussée d'Haecht, on a demandé à la Région de mettre des dos d'âne, ils ne l'ont pas fait, on l'a fait à leur place. Entre les demandes qui viennent de la Commune et des habitants, et le temps pris par la Région, ou le rejet de nos demandes, c'est très lent. Il y a l'exemple du contrat de quartier Axe Louvain avec la promenade verte. Le projet est totalement dénaturé. L'idée était de permettre aux habitants d'atteindre Saint-Josse et Schaerbeek par l'avenue Paul Deschanel. On n'a pas pu le faire. On va réfléchir, peut-être qu'on mettra nous-même des dos d'ânes car la vie est plus importante que toute autre considération, mais ce n'est pas simple. C'est un sujet de grande préoccupation. Quand on sonde les Bruxellois, la première préoccupation des habitants, c'est la vitesse de circulation. Les services ont bien travaillé. Le territoire est truffé de ralentisseurs de vitesse à plusieurs endroits, à la demande des habitants très souvent. Votre réflexion est non seulement justifiée mais légitime. On devrait peut-être organiser un colloque. Je viendrai probablement avec une réflexion sur le sujet.

**M. Mouhssin:** Lors de la braderie chaussée d'Haecht et rue du Méridien, on a fait une petite enquête. La question de la sécurité routière était la première question soulevée par les habitants. Lorsqu'il y a eu cet accident, on s'est rendu compte à quel point les habitants du quartier disaient vrai. Ils étaient conscients du danger. On pourrait travailler sur une motion à envoyer à la Région. En tout cas, le Conseil communal de St Josse ne veut plus de mort sur ses voiries.

**M. le Président:** Nous agissons en installant des dos d'ânes sur des voiries régionales et nous en installons à la place de la Stib qui promettait de le faire. Lorsqu'on a installé les dos d'âne rue Braemt, on a essayé de nous mettre des bâtons dans les roues en prétendant que ça allait faire du bruit lorsque les voitures allaient passer dessus.

*Prise de connaissance.*

**36 Travaux chaussée de Louvain ; question d'actualité introduite par Mme Genot, Conseillère communale.**



**Mme Genot:** Nous avons fait une réunion d'information pour informer sur le calendrier des travaux. Malheureusement, les habitants de la chaussée de Louvain qui sont confrontés à ces travaux sont ulcérés par la manière dont ça se passe. Très tôt le matin, dès 6h30 des ouvriers commencent à démolir les trottoirs. Quelles sont les règles fixées? Il y a dans vos prérogatives la possibilité d'encadrer les horaires de chantier. On avait promis que les commerces restent accessibles. Dans d'autres communes, ça se fait avec des petits ponts métalliques, et ici ce sont des grosses plaques métalliques mal mises, qui font constamment un bruit désagréable, y compris la nuit. Les commerçants ne savaient pas non plus comment s'organiser pour les poubelles et c'est en discutant sur Facebook qu'ils ont trouvé une solution. Vous avez dit que vous trouveriez une solution sur les livraisons. Les commerçants n'ont pas l'air au courant de la manière dont ça doit se passer.

**M. le Président:** Sur la propreté, l'ABP a fait une information vers tous les habitants. Le problème, ce sont les camions qui n'arrivent pas. Samedi, ils ont fait un rattrapage. Ils sont en avance par rapport aux travaux. Les impétrants pour Sibelga, Vivaqua et Hydrobru sont déjà faits du côté gauche de la rue. Ils ont déjà réasphalté. Ils vont ensuite faire le bas et puis le haut. Il y a tout le temps un passage. Les voitures pourront même passer pendant la période où il y aura les travaux en bas. Pour le reste, pendant les périodes de travaux, c'est en effet vraiment pénible mais les ouvriers sont en avance sur le calendrier. Pour le moment, les choses se passent plutôt bien mais nous allons vérifier que l'information passe bien avec l'échevin en charge de la propreté concernant les poubelles.

**Mme Genot:** Il y a manifestement eu un problème pratique vis à vis de l'ABP. Qu'en est-il par rapport aux heures des travaux?

**M. le Président:** Le problème, c'est qu'ils commencent tôt. Lorsque le matériel roulant arrive à 6h30, ce sont déjà les travaux. Nous allons vérifier que les travaux commencent à l'heure. On essaie de faire en sorte que ce passage difficile soit le plus vite terminé.

**Mme Genot:** Et par rapport à la plaque métallique?

**M. le Président:** On va vérifier.

**Mme Genot:** Et les livraisons? Est-ce possible de mieux informer les commerçants?

**M. le Président:** On nous rapporte que les commerçants disent qu'ils sont plutôt contents et que ça avance vite. Il n'y a jamais eu de travaux de façade à façade. La manière d'opérer est assez intelligente.

*Prise de connaissance.*

### **37 Squat rue de l'Union ; question d'actualité introduite par M. Mouhssin, Conseiller communal.**

**M. Mouhssin:** Les habitants constataient que ce bâtiment avait des problèmes de salubrité et avaient peur qu'il y ait un danger. Il y a eu un incendie il y a deux semaines. Des mesures ont été prises pour que des soucis ne se reproduisent plus?

**M. le Président:** Des initiatives ont été prises pour contacter les propriétaires mais c'était très compliqué. Après l'incident, l'immeuble rue de l'Union a fait l'objet d'un murage immédiat.

**M. Mouhssin:** Des mesures auraient donc pu être prises en amont? Lorsqu'on constate qu'un immeuble doit être sécurisé, le Bourgmestre peut prendre des mesures.

**M. Boïketé:** Au moment où vous faites votre interpellation, une série de démarches ont déjà été faites par l'administration pour prendre contact avec l'administrateur de bien. Il s'agit d'une succession en déshérence. On s'est mis d'accord avec cette personne pour murer le bâtiment. Lorsqu'ils se sont rendus sur place pour murer, ils se sont rendus compte que le bâtiment était squatté, et on ne pouvait donc pas le murer. On a prévenu le propriétaire en lui disant que c'était à lui à entreprendre des démarches judiciaires pour faire évacuer les squatteurs. Entretemps, il y a eu l'incendie. Nous avons alors été vérifier que le bâtiment était désormais vide et l'avons immédiatement fait murer.

*Prise de connaissance.*

### **38 Usurpation du blason communal; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat:** Sur une photo, on voit qu'une commerçante a affiché sur sa vitrine 5 blasons communaux avec le logo et le nom de la Commune. J'ai ici une mise en demeure envoyée par votre service communication à un blogueur qui a utilisé un ancien blason. La Commune a fait valoir son droit d'utilisation du blason. Sur cette photo, on s'aperçoit que la visibilité du logo est telle que la Commune a dû donner implicitement son accord. Est-ce que le blason communal est exclusivement réservé à la Commune et aux amis du PS ou cette commerçante aurait utilisé indûment le blason communal?

**M. le Président:** Au moment de l'inauguration, le service communication a demandé à la commerçante si on pouvait utiliser le blason communal sur son commerce. Elle a accepté. Cette utilisation est une initiative communale, l'autre une usurpation à titre privé.

*Prise de connaissance.*

### **39 Prostitution ; question d'actualité introduite par M. Balsat, Conseiller communal.**

**M. Balsat:** Vous avez confirmé qu'il y avait eu 17 fermetures du parquet et 17 convocations. Jusqu'ici, il n'y a eu que 5 auditions, dont quatre qui n'étaient pas datées, une datée et une mentionnée "non-présentation". On a demandé de pouvoir consulter et obtenir copie des 7 arrêtés de fermeture. On nous a mis un veto. On a demandé à un de vos juristes si on pouvait avoir les 10 demandes de changement d'affectation volontaire. Tous ceux qui ont accepté verbalement de changer l'affectation du bien n'ont pas été sanctionnés. Avez-vous sanctionné des personnes parce qu'elles étaient suspectées de traite des êtres humains ou parce qu'elles n'ont pas voulu changer d'affectation? Pouvons-nous obtenir les documents demandés pour consultation?

**M. le Bourgmestre:** Vous pouvez avoir tous les documents. Le Secrétaire communal les mettra à disposition. Il y a des changements à opérer dans le quartier. On essaie de trouver des solutions.

**Le Président clôture les débats.**

*Fin de la séance à 00h02*